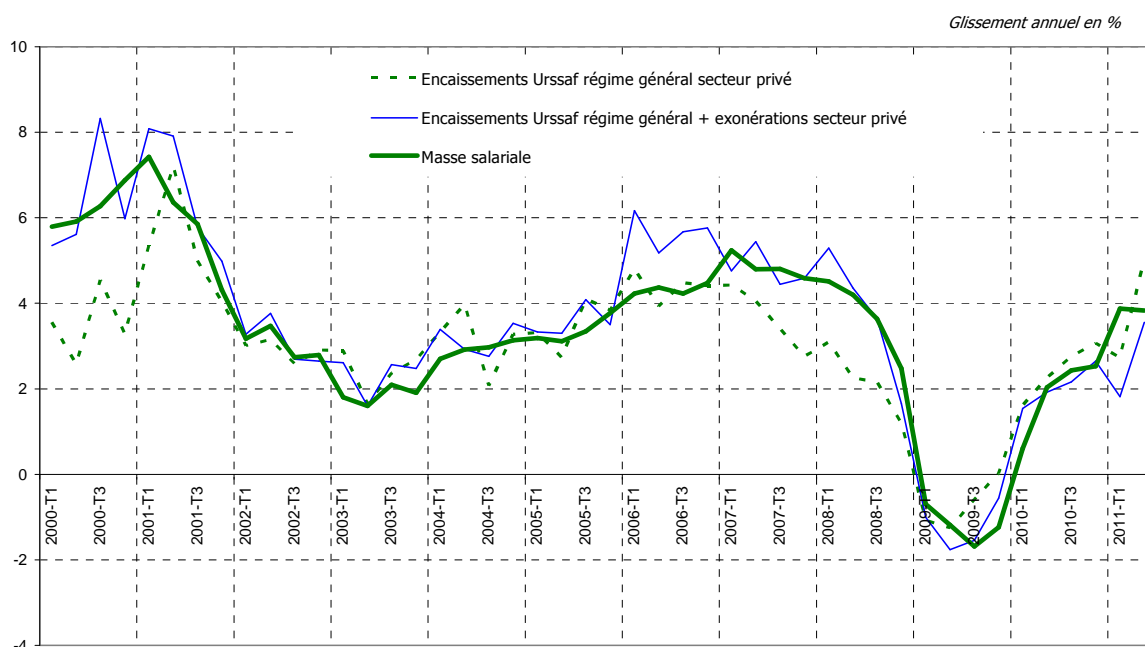


Indicateur n° 5 : Evolutions comparées de la masse salariale et des encaissements du régime général

Évolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



(*) décalés d'un mois

Source : ACOSS, base SEQUOIA. Champ : régime général, cotisants privés.

Après la très forte récession observée en 2009, caractérisée par une évolution du PIB de - 2,7 % en volume, la reprise économique qui s'est amorcée fin 2009 s'est traduite par une croissance de + 1,4 %. En dépit d'une stabilité du PIB au deuxième trimestre 2011, le fort rebond de l'activité au premier trimestre 2011 pourrait assurer une croissance de 1,75 % sur l'année 2011.

La crise économique et financière a fortement pesé sur les recettes du régime général de la sécurité sociale, qui sont pour plus de la moitié assises sur les revenus d'activité du secteur privé. La masse salariale du secteur privé a en effet baissé en 2009 (de - 1,3 %) et connu en 2010 une évolution (+ 2 %) de moitié inférieure à sa valeur annuelle moyenne observée durant les dix années qui ont précédé la crise. En 2011, après un premier trimestre extrêmement dynamique, sa croissance pourrait atteindre + 3,7 %.

Ces évolutions reflètent largement celles de l'emploi. Dans le secteur concurrentiel, 586 000 postes ont été perdus entre le deuxième trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2009 (- 3,2 %). En 2010, la reprise de l'activité s'accompagne de créations d'emplois (+ 138 000 postes en glissement annuel au quatrième trimestre). Toutefois, cette évolution est insuffisante pour assurer une hausse des effectifs en moyenne annuelle sur l'année 2010. L'évolution des effectifs demeure négative, à - 0,2 %. Les créations d'emplois se sont poursuivies au premier semestre 2011 : elles contribueraient pour un point à la croissance de la masse salariale du secteur privé en 2011.

La baisse de l'emploi consécutive à la récession de 2009 a été plus rapide que dans les phases antérieures comparables, les entreprises ayant ajusté sans tarder leur niveau d'emploi au volume de leurs commandes. Elle a cependant été moins importante qu'attendu au regard du recul de l'activité : l'ajustement à la baisse des heures supplémentaires, le développement du recours au chômage partiel et la hausse marquée de l'emploi à temps

partiel ont traduit des comportements de rétention de la main-d'œuvre de la part des employeurs au plus fort de la crise. De même, le redressement de l'emploi salarié au début de l'année 2010 s'est révélé nettement plus précoce et marqué que la dynamique de reprise de l'activité ne le laissait prévoir. Ces évolutions expliquent certainement en partie la baisse de la productivité du travail, notamment dans les secteurs concurrentiels de l'industrie, même si on ne peut exclure que d'autres facteurs soient à l'œuvre, tels que l'augmentation des taux d'emploi des seniors.

La baisse de l'activité en 2009 a logiquement pesé sur la formation des salaires : la baisse du volume d'heures supplémentaires et le recours au chômage partiel ont ainsi freiné la progression du salaire moyen par tête ; la baisse des primes dans les activités financières et d'assurance y a également contribué. La dégradation de la situation du marché du travail, qui se répercute en général avec retard compte tenu des calendriers annuels de négociation salariale au sein des entreprises, ne semble pas en revanche avoir tiré significativement à la baisse les salaires, qui enregistrent un rebond en 2010 (+ 2,2 %) et sont bien orientés sur le début de l'année 2011 (la prévision d'évolution annuelle associée est de + 2,5 %).

Les encaissements des URSSAF au titre du secteur privé reflètent globalement l'évolution de la masse salariale privée. Ils peuvent cependant être également affectés par l'évolution des allègements de cotisations ou par des modifications réglementaires (variation des taux de cotisation, par exemple). Mesurés en glissement annuel, les encaissements du secteur privé connaissent ainsi quatre trimestres d'évolution négative en 2009. Toutefois, la baisse des encaissements apparaît un peu moins marquée que celle de la masse salariale. Les allègements de cotisations en faveur des bas salaires, qui constituent près des deux tiers du total des exonérations, se sont en effet contractés, les pertes d'emploi ayant été majoritairement concentrées sur les peu qualifiés. L'augmentation de 0,1 point, au 1^{er} janvier 2011, du taux de cotisation d'accidents du travail majore par ailleurs les encaissements du premier semestre 2011. Inversement, les encaissements sur revenus d'activité sont freinés début 2011 par le transfert de 0,28 point de CSG du régime général à la CADES suite à l'opération de reprise de dette intervenue fin 2010.

Ainsi, l'évolution de la masse salariale explique largement le repli des produits du régime général en 2009 (- 0,2 %), puis leur faible dynamisme en 2010 (+ 2,3 %). Pour apprécier précisément l'impact du retournement de la masse salariale sur les recettes, des hypothèses doivent être posées sur les autres variables connexes qui ont également été affectées par la récession. Dans l'hypothèse où la masse salariale et le PIB aurait progressé au même rythme (respectivement + 4,1 % et + 3,85 %) que celui qui a été observé durant les dix années qui ont précédé la crise économique et financière (1998 – 2007), les produits nets du régime général auraient été supérieurs de 19 Md€ au niveau qu'ils ont atteint en 2010. Les recettes sur revenus d'activité seraient supérieures de 18,2 Md€, les recettes fiscales (hors recettes fiscales compensant les allègements de cotisations) de 2,6 Md€, en raison notamment du repli des prélèvements sociaux sur les revenus du capital. A l'opposé, la dégradation du chômage se traduit par une amélioration des recettes du régime général de 2,1 Md€ au titre des prises en charge de cotisations vieillesse des chômeurs par le FSV.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 5 :

Les données de l'indicateur sont issues de la base SEQUOIA de l'ACOSS (système pour l'étude quantitative et l'observation des assiettes), qui centralise les déclarations mensuelles et trimestrielles faites par les employeurs sur les bordereaux récapitulatifs de cotisations.

L'appréciation de l'impact de la crise sur les comptes du régime général dépend des hypothèses macroéconomiques (PIB, inflation, taux d'intérêt) fixées pour l'évolution supposée hors crise et du choix des relations de cause à effet entre ces hypothèses et les recettes ; par ailleurs, la simulation présuppose une politique invariable et non affectée par l'environnement économique, toutes les mesures prises en LFSS 2010 et 2011 affectant les comptes du régime général sont reproduites à l'identique. Ces simulations sont réalisées par la DSS.